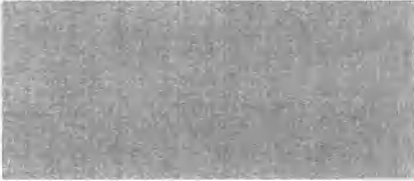


Le 19 janvier 2018

Stella Leney, Ad. E.  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5911**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Madame,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 20 décembre 2017, dans lequel vous nous demandez :

*« la liste des centres de données ayant obtenu une entente avec Hydro-Québec en vertu du tarif préférentiel offert à ces entreprises. »*

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer les renseignements requis puisqu'il s'agit notamment de renseignements de nature financière et commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22 et 27 de la Loi sur l'accès dont vous trouverez copie en annexe.

Néanmoins, nous vous référons à notre site Web où vous trouverez quelques informations et documents pouvant être d'intérêt pour vous :

1. Une section de notre site Web est consacrée à ce secteur d'activités. Vous trouverez l'information à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/centre-donnees/>. Sans toutefois mentionner s'ils sont nos clients (puisque certaines entreprises choisissent d'être en colocation) ou s'ils bénéficient ou non d'un tarif particulier, vous y trouverez une liste non-exhaustive d'entreprises exploitant des centres de données ayant déjà fait elles-mêmes l'annonce de leur présence au Québec.
2. Une autre section du site concerne les programmes offerts aux entreprises dans ce secteur d'activités. Vous trouverez l'information à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/affaires/offres-programmes/commerces-produits-services>.


3. Notre rapport annuel 2016 où il est indiqué à la page 10 que : « (...) l'entreprise a lancé en 2015 un tarif de développement économique offrant une réduction initiale de 20 % par rapport au tarif normalement applicable. Les activités visées sont les projets d'investissements énergivores dans les secteurs d'activités porteurs de croissance. Une dizaine de clients, principalement des centres de données ont conclu des ententes fondées sur ce tarif. » Cette information demeure valide et accessible à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-annuel/rapport-annuel-2016.pdf>.
4. Le document « Tarifs d'électricité 2017 » traite des conditions d'admissibilité au tarif de développement économique. L'information est disponible à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/tarifs-conditions-distributeur/tarifs-electricite.pdf> (section 9 du chapitre 4 pour les tarifs de moyenne puissance et section 6 du chapitre 6 pour les tarifs de grande puissance).

Sachez qu'Hydro-Québec commanditait le 2<sup>e</sup> sommet CAPRE (Caprate Media) sur les centres de données du grand Montréal et Québec, lequel se tenait le 17 janvier dernier à Montréal. Vous trouverez sur leur site Web des informations quant aux joueurs de ce secteur d'activités. L'hyperlien est le suivant : <https://www.capremedia.com/events/capres-second-annual-greater-montreal-quebec-data-centre-summit?pg=french>

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.